



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux
SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identificateur de produit

Nom commercial : Cerulean™ #2
GRAISSE

Code du produit : 3474

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Valvoline Canada Corp 905 Winston Churchill Blvd Mississauga ON L5J 4P2 Canada 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825) SDS@valvoline.com	Numéro d'appel d'urgence 1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654)
	Numero de Information Regler 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Sensibilisation cutanée : Sous-catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Intervention:
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT	38900-29-7	1; Acute Tox. 4; H302	>=10.00 - < 30.00
2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-1,3,4-THIADIAZOLE	13539-13-4	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 Skin Sens. 1; H317	>=0.10 - < 1.00
Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized	68515-88-8	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317	>=0.10 - < 1.00

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

- | | |
|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Aucun symptôme connu ou attendu.
Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Avis aux médecins | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : gaz carbonique et monoxyde de carbone |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu. |



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

- | | |
|---|---|
| Information supplémentaire | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter que le produit arrive dans les égouts. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
| Autres informations | : Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables. |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Le récipient vide est dangereux.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations |
|--|--|



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

locales et nationales.

- Conditions de stockage
sures
- Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker
verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique**
- Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de
ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes
d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui
cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire
- La protection des voies respiratoires n'est pas requise dans
des conditions d'utilisation normales.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est
normalement nécessaire.

Protection des mains

- Remarques
- Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des
gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de
travail spécifique.

Protection des yeux

- Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez
des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que
des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection de la peau et du corps

- Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre
fournisseur d'équipements de sécurité).
Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la
concentration de la substance dangereuse au poste de
travail.
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes
d'usure.

Mesures d'hygiène

- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée
de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	pâte
Couleur	:	bleu-vert
Odeur	:	type hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	> 371 °C
Point d'éclair	:	> 204 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	< 0.1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9 gcm3 (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 1000 mm ² /s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
Matières incompatibles	: Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3,334 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2,000 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-1,3,4-THIADIAZOLE:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant / mélange est classé comme toxique par inhalation aiguë, catégorie 4.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.40
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-1,3,4-THIADIAZOLE:

Résultat : Irritant pour la peau.

Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized:

Résultat : Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Espèce : Lapin
Résultat : Légère irritation passagère

2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-1,3,4-THIADIAZOLE:

Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Produit:

Remarques : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE Ligne directrice 429

2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-1,3,4-THIADIAZOLE:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized:

Type de Test : Ouvrir le test épicutané
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour
pour le milieu aquatique les organismes aquatiques.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 23 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0.494 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50 (Invertébrés aquatiques): 0.004 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Persistante et dégradabilité

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3.5



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Composants:

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme., Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Composants:

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conseils généraux

: Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Informations internes : R0290465

NFPA:

HMIS III:

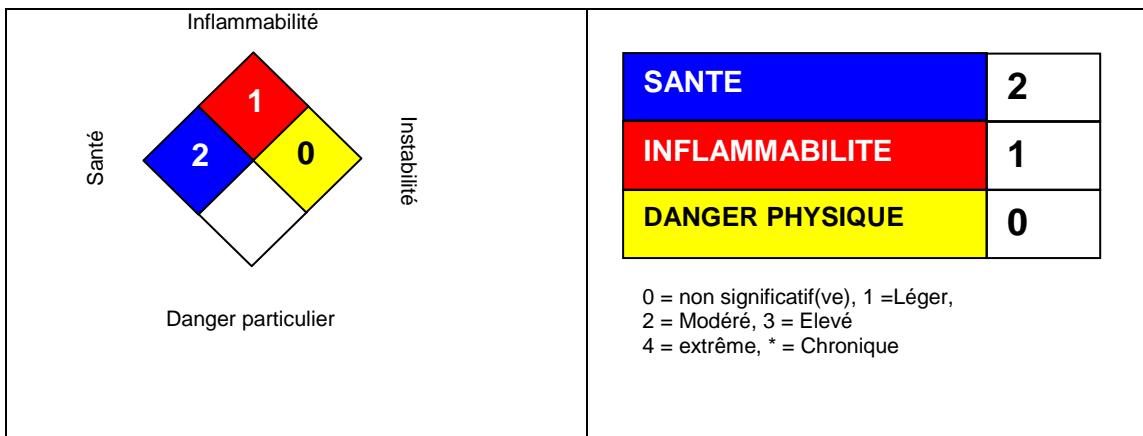


**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022



Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H

- | | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé
d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Cerulean™ #2 GRAISSE

Version: 1.2

Date de révision: 03/08/2021

Date d'impression:
07/13/2022

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
(Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (International Civil Aviation Organization)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses
(International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédictive avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédictive sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementale

DOT: Département des transports

FIFRA: Federal Insecticide, fongicide, et les rodenticides

CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)

HMIS: Système d'identification des dangers

NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu

NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail

OSHA: Santé et sécurité au travail

ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)

RTK: Droit à l'information

SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)